

DOCUMENT À RETOURNER À COMEXPOSIUM :

ZI Les Paluds II - 5 avenue du Millet - CS 21436 - 13785 Aubagne Cedex
 Tél. 04 42 18 01 70 • Fax 04 42 18 01 71 • Portable : 06 75 47 01 99
 Pour tout renseignement : m.diffusion@orange.fr

Votre entreprise

A SOUSCRIPTEUR

Réservé à l'organisateur : N° CLIENT CL RC

Raison sociale
 Adresse
 Code postal Ville Pays
 Tél Fax
 Site internet E-mail
 Langue usuelle ☐ Français ☐ Anglais
 Forme juridique
 N° TVA intracommunautaire **OBLIGATOIRE**
 Vous êtes affilié à une association ou à un syndicat professionnel (précisez)

B ADRESSE DE FACTURATION

(si différente du souscripteur)

Réservé à l'organisateur : N° CLIENT CL RC

Raison sociale
 Adresse
 Code postal Ville Pays
 Tél Fax
 Site internet E-mail
 Langue usuelle ☐ Français ☐ Anglais
 Forme juridique
 N° TVA intracommunautaire **OBLIGATOIRE**

C ADRESSE DE LIVRAISON

OBLIGATOIRE

Raison sociale
 Responsable de l'opération : ☐ Mme ☐ Mr - Nom et prénom
 Adresse (si différente de l'adresse souscripteur)
 Code postal Ville Pays
 Tél Fax
 E-mail

TARIFS PRIX HT

UNE EXPERTISE SUR LES COMITÉS D'ENTREPRISE DE PLUS DE 30 ANS

Devis et comptage, conseil personnalisé **MONIQUE BIERRY**

m.diffusion@orange.fr - 06 75 47 01 99 / 04 42 18 01 70

Location Base pour des opérations de Phoning ou Mailing Postal

LOCATION DE LA BASE USAGE MULTIPLE = ACQUISITION LIVRAISON CLIENTS	Tarif HT au mille
Contenu de base comprenant : RS, nom du secrétaire si renseigné, entité, adresse, tranche effectif, effectif si renseigné, tél standard.	646 €
Critère supplémentaire : tél du CSE, Nom du trésorier, Heures et jours de permanence, CSE gérant plusieurs sites, CSE avec salariés (permanents), Centres d'intérêt : Commissions Arbres de Noël - Loisirs/Voyages.	75 € par critère suppl.
Mise à jour du fichier après 1 an	30% de l'achat initial
Mise à jour du fichier après 2 ans	70% de l'achat initial
LOCATION DE LA BASE UNIQUE = LIVRAISON AU ROUTEUR	Tarif HT au mille
Mailing non nominatif	238 €
Mail nominatif	323 €
FICHER NOUVEAUX SECRÉTAIRES	Tarif HT
Forfait pour l'intégralité des nouveaux secrétaires d'une année - 6 extractions par an	2500 €

FRAIS FIXES DE SÉLECTION INFORMATIQUE : 190 € - MINIMUM DE FACTURATION : 300 € HORS FRAIS FIXES.

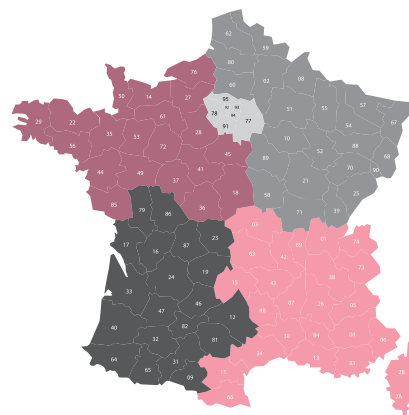
(1) 2 utilisations : 5 % de remise - 3 ou 4 utilisations : 10 % de remise - 5 utilisations : 20 % de remise. Les remises s'appliquent sur le montant total H.T. de location des adresses. Les frais fixes ne sont pas remisés.

Location Base E-Mailing CSE

TARIFS HT FORFAIT - TRACKING COMPRIS

E-MAILING (TARIFS UNITAIRES HT)	National	Ile-de-France	Autre zone : 02/03/04/05 ⁽²⁾ (cf. carte ci-contre)
Pour 1 envoi	2 542 €	1 723 €	991 €
Pour 2 à 4 envois (tarifs unitaire)	1 895 €	1 270 €	894 €
Pour 5 envois et plus (tarifs unitaire)	1 562 €	1 066 €	732 €
RELANCE SUR LES NON-OUVERTS			
Pour 1 envoi	929 €	700 €	345 €
Pour 2 à 4 envois (tarifs unitaire)	697 €	463 €	231 €
Pour 5 envois et plus (tarifs unitaire)	604 €	387 €	194 €
FICHER COMPORTEMENTAL			
Fichier des cliqueurs : Nom, prénom, raison sociale, adresse, tél standard, effectif, entité, effectif géré, tél du CSE.	Forfait : 538 €		

(2) Possibilité de mixer des départements - sur demande.



France entière

■ Zone Paris 01 - Ile-de-France

■ Zone Nord-Ouest 02

■ Zone Nord-Est 03

■ Zone Sud-Est 04

■ Zone Sud-Ouest 05

-25% OFFRE NOUVEAU CLIENT

* Société n'ayant pas acheté de fichier ni d'emailing sur les 2 dernières années. Cette remise s'applique uniquement sur des commandes supérieures ou égales à 1 500 euros HT, sur la location de BASE DE DONNÉES À USAGE UNIQUE ou MULTIPLE (Hors frais fixes sélection informatique) ainsi que sur les EMAILING (Hors option).

VOTRE ENGAGEMENT

Choix du fichier

Tri sur entités	Tri sur effectif	Tri sur zone géographique	Centres d'intérêts
☐ Toutes ☐ CSE ☐ CCSE ☐ Collectivités	☐ Toute taille ☐ 50 à 99 ☐ 100 à 199 ☐ 200 à 299 ☐ 300 à 499 ☐ 500 à 999 ☐ + de 1000	☐ France entière Régions administratives ou Départements	

BASE DE DONNÉES CSE	QTÉ	COÛT HT AU MILLE	TOTAL HT
LOCATION À USAGE UNIQUE ⁽¹⁾ ☐ Mail non nominatif ☐ Mail nominatif Remise sur nombre d'utilisation		238 € 323 € %	 -
LOCATION À USAGE MULTIPLE ☐ Contenu de base Critère supplémentaire ☐ Nom du trésorier ☐ Téléphone du CSE ☐ Heures/jours de permanence ☐ CSE multisites ☐ CSE avec salariés (permanents) Commissions : ☐ Arbre de Noël (+ de 500 sal) ☐ Loisirs et Voyages (+ de 500 sal)		646 € 75 € 75 € 75 € 75 € 75 € 75 € 75 €	= = = = = = = =
Sous total HT base de données			=
Offre nouveau client x 25 % =			-
Option « Mise à jour du fichier » ☐ 1 an : Total HT x 30 % ☐ 2 an : Total HT x 70 %		 % %	- -
FICHIER NOUVEAUX SECRÉTAIRES Forfait pour l'intégralité des nouveaux secrétaires d'une année - 6 extractions par an			2 500 €
FRAIS FIXES SÉLECTION INFORMATIQUE			190 €
TOTAL HT BASE DE DONNÉES			=

EMAILING CSE	QTÉ	PU HT	TOTAL HT
Date prévue de l'opération : ☐ France ☐ Ile de France ☐ Autre zone		 € € €	
Sous total HT emailing CSE			=
Offre nouveau client x 25 % =			-
OPTIONS ☐ Relance sur les non-ouverts ☐ Email Jeu-Concours : France entière, 2 passages ☐ Mise en page de votre annonce (sur devis) Option : fichier des cliqueurs		 € € € 538 €	
Sous total HT emailing			=

TOTAL HT BASE DE DONNÉES + EMAILING	=
TVA (20 %) ⁽²⁾	=
TOTAL TTC EN €	=

*Minimum de facturation : 300 € hors frais fixes. Tarifs en € HT/adresse.
(1) 2 utilisations : 5 % de remise ; 3 ou 4 utilisations : 10 % de remise ; 5 utilisations : 20 % de remise. Les remises s'appliquent sur le montant total H.T. de location des adresses. Les frais fixes ne sont pas remisés.
(2) Nos prestations sont régies en matière de TVA par les Directives 2008/8/CE et 2008/9/CE et les articles 259 1°, 259 2°, 259 A 5°, 259 A 5bis. Seules les entreprises françaises assujetties et les entreprises étrangères non assujetties sont soumises à la TVA française.

ENGAGEMENT

Conformément aux conditions générales de vente, nous vous faisons parvenir notre bon de commande ainsi qu'un chèque bancaire (ou virement bancaire) correspondant à 100 % du montant total en Euros TTC de la commande à l'ordre de COMEXPOSIUM. Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions générales jointes et notamment des conditions d'utilisation de fichier décrits dans l'article 3.2 et en acceptant sans réserve ni restriction toutes les clauses.

PAIEMENT PAR

(Cocher la case correspondante)

☐ **Chèque**
À l'ordre de : COMEXPOSIUM - ZI Les Paluds II - 5, avenue du Millet - CS 21436 - 13785 Aubagne Cedex

☐ **Virement bancaire**
BNP PARIBAS PARIS ETOILE ENTREPRISES

Possibilité de prélèvements bancaires automatiques sans frais.

Code banque	Code guichet	N° compte	RIB	Domiciliation
30004	00813	00010615787	51	BNP PARIBAS PARIS ETOILE ENTREPRISES

Code IBAN : FR76 3000 4008 1300 0106 1578 751
BIC : BNPAFRPPGPA

Joindre impérativement un avis de virement. Tous les frais bancaires de virement sont à la charge de l'exposant. Une facture acquittée vous sera adressée dès réception.

Nom du signataire en capitales
.....

Fonction du signataire dans l'entreprise
.....

Lieu
Date

Signature obligatoire et cachet de l'entreprise (lu et approuvé)

Vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement mis en œuvre par COMEXPOSIUM - 70 avenue du Général de Gaulle - 92058 Paris La Défense cedex afin de gérer votre commande en exécution des conditions générales de vente outils de marketing direct, ainsi que pour réaliser des statistiques et vous adresser, par tous canaux et selon le choix que vous aurez exprimé, des actualités et des offres commerciales. Les données à caractère personnel à fournir de manière obligatoire sont indiquées comme telle sur le formulaire. Sans ces données, notre société ne sera pas en mesure de satisfaire votre demande. Seuls ont accès à vos données à caractère personnel, dans la limite de leurs attributions respectives (i) les services internes de notre société et (ii) les prestataires habilités par cette dernière et en fonction de vos choix, (iii) le groupe COMEXPOSIUM et (iv) nos partenaires. Vos données à caractère personnel sont conservées pour la durée de la relation commerciale puis pour une durée de 5 ans suivant votre dernière manifestation d'intérêt. Les données nécessaires à l'établissement de la preuve de ladite relation commerciale et celles nécessaires au respect par notre société des obligations légales et réglementaires auxquelles elle est soumise sont archivées conformément aux dispositions en vigueur. Vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de rectification de vos données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ces données et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données que vous pouvez exercer, à tout moment, par voie électronique ou postale, aux coordonnées suivantes : COMEXPOSIUM - ZI Les Paluds - 5 avenue du Millet CS 21436 - 13785 Aubagne Cedex ou privacy@comexposium.com. Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Vous êtes susceptibles de recevoir des actualités et propositions commerciales concernant les salonsCE et France CE. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case : ☐

☐ Je souhaite recevoir des actualités et propositions commerciales concernant les autres événements du groupe COMEXPOSIUM

☐ Je souhaite recevoir les actualités et propositions commerciales des partenaires de SalonsCE et FranceCE et du groupe Comexposium.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE OUTILS DE MARKETING DIRECT

DEFINITIONS

Il est convenu, pour l'application des présentes conditions générales, de donner les définitions suivantes aux termes employés :

Le « Client » désigne tout professionnel auteur de la commande d'Outils de marketing direct passée, en ligne sur le Site ou via un bon de commande papier, auprès de la Société.

Le « Site » désigne le portail de commande en ligne accessible à l'adresse www.base-de-donnees-ce.com permettant à tout Client de passer une commande d'Outils de marketing direct.

Les « Outils de marketing direct » désignent les prestations dont le contenu est détaillé à l'article 3 et dont la réalisation est assurée par le Client par la Société. La « Société » désigne la société COMEXPOSIUM, Société par Actions Simplifiée au capital de 60 000 000 euros dont le siège social est situé au 70, avenue du Général de Gaulle - 92058 Paris La Défense cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 316 780 519.

ARTICLE 1 - ADHESION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute commande passée par le Client, portant sur des Outils de marketing direct proposés par la Société. En conséquence, le fait de passer commande emporte acceptation expresse par le Client, des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres dispositions, notamment les conditions générales d'achat du Client. Toute modification ou réserve apportée de quelque façon que ce soit aux présentes par le Client sera considérée comme nulle et non avenue. Il est précisé qu'en cas de commande passée par un mandataire agissant pour le compte du Client, ledit mandataire s'engage à respecter les présentes conditions générales de vente et se porte-fort du respect de ces dernières par son mandant.

ARTICLE 2 - COMMANDE

2.1 PASSATION / VALIDATION DE LA COMMANDE

Toute commande d'Outils de marketing direct sera établie par le Client :

- en ligne sur le Site ou
 - au moyen du bon de Commande papier transmis par la Société ;
- à l'exclusion de tout autre moyen de commande.
- L'émission d'un Bon de commande ou la réalisation d'une commande en ligne constitue un engagement ferme de la part du Client, sous la seule réserve du droit de la Société de refuser de procéder à la réalisation de la commande après examen de la situation du Client.

La Société apprécie et vérifie notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la solvabilité du demandeur,
- la non concurrence de son activité avec celle de la Société en tant qu'organisateur des SalonsCE - FranceCE.

Toute commande émanant de candidats restant débiteurs envers la Société ou une société du Groupe COMEXPOSIUM et/ou en contentieux avec la Société ou une société du Groupe COMEXPOSIUM ne sera pas prise en compte. La Société pourra refuser toute commande émanant d'un Client exerçant une activité directement ou indirectement concurrente à celle exercée par la Société en tant qu'organisateur notamment de salons dédiés aux membres d'instances représentatives du personnel. Le rejet d'une commande est une décision discrétionnaire de la Société et ne saurait donner lieu à des dommages-intérêts. En cas de refus, la Société s'engage à restituer au Client les sommes le cas échéant perçues. Toute commande ne sera ainsi réputée définitive qu'après acceptation par la Société. Pour toute commande passée en ligne sur le Site, l'acceptation par la Société sera matérialisée par l'envoi d'un courriel au Client. La commande passée sous format papier ne sera réputée acceptée par la Société que si cette dernière n'a formulé ni réserve ni refus après réception par cette dernière du bon de commande accompagné, le cas échéant, des documents devant être utilisés dans le cadre de la prospection commerciale. En l'absence de règlement, la Société se réserve le droit de ne pas exécuter la commande du Client.

2.2 EXÉCUTION DE LA COMMANDE

La commande sera exécutée conformément aux informations renseignées par le Client sur le Site ou sur le bon de commande papier, pour autant que celles-ci soient conformes aux règles de l'art. Ainsi, la Société se réserve notamment le droit de ne pas procéder à l'exécution d'une commande dans les conditions demandées par le Client, si celles-ci ne satisfont pas à la réglementation en vigueur. Dans cette hypothèse, la Société en informera le Client et la commande sera suspendue jusqu'à réception d'informations complémentaires et acceptation par le Client des modifications nécessaires.

2.3 MODIFICATION / ANNULATION DE LA COMMANDE

Toute demande de modification ou annulation de la commande ne pourra être opérée que par le biais d'une notification adressée par le Client à la Société avant réception du fichier correspondant à la commande initialement passée.

- a) - Modification de la commande
- Est considérée comme une modification de la commande, toute modification n'entraînant pas la suppression d'un ou plusieurs des Outils de marketing direct commandés. Toute modification ne sera acceptée par la Société que sous réserve de sa faisabilité. Il est expressément rappelé que toute modification d'une commande déjà exécutée par la Société sera facturée au Client au tarif en vigueur.
- b) - Annulation de la commande
- Est considérée comme une annulation de la commande, toute modification entraînant la suppression d'un ou plusieurs des Outils de marketing direct commandés. Toute annulation de commande par le Client donnera lieu à la facturation par la Société, de l'intégralité du montant de la commande.

ARTICLE 3 - DESCRIPTION DES OUTILS DE MARKETING DIRECT

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations suivantes :

3.1 CAMPAGNE E-MAILING

La Société propose au Client d'envoyer directement des e-mails pour le compte de ce dernier à destination de cibles franciliennes ou nationales, selon les modalités décrites sur le Site ou dans le bon de commande papier. Le Client est expressément informé par la Société de la finalité du traitement, strictement limitée à la réalisation d'une opération de prospection commerciale. La Société se réserve le droit de refuser l'exécution de la prestation si cette dernière est contraire aux lois et règlements en vigueur, notamment la réglementation relative à la publicité en faveur des armes et munitions, des tabacs et alcools. Par ailleurs la campagne

e-mailing ne pourra avoir pour objet d'assurer la promotion d'une manifestation commerciale, d'un salon, ou d'un congrès, à l'exception des salons du groupe COMEXPOSIUM. Le Client n'aura pas accès à la base de données de la Société, mais pourra obtenir un tracking avec les résultats d'ouverture.

3.2 MISE À DISPOSITION DE FICHIERS

Conformément au choix auquel il aura procédé dans le cadre de la commande, le Client pourra utiliser le fichier mis à disposition par la Société, soit pour un usage unique soit pour un usage multiple dans le respect des conditions ci-après exposées. Il est précisé que le fichier demeure la propriété exclusive de la Société qui se contente de le mettre à la disposition du Client dans le cadre de l'exécution de cette prestation.

a) - Utilisation unique

Le Client reconnaît avoir été informé par la Société de la finalité du traitement, strictement limitée à la réalisation d'une opération de prospection commerciale unique et en aveugle, qu'il lui appartient d'effectuer au plus tard dans les deux mois suivant la remise du fichier concerné. Il est expressément convenu que tout autre usage du fichier par le Client est formellement interdit et notamment la réutilisation de ce fichier pour la réalisation d'une autre opération de prospection même si, pour quelque raison que ce soit, l'opération de prospection initialement prévue devait être annulée.

Les adresses sont livrées chez un routeur agréé qui s'engage à remettre préalablement à la Société l'attestation de confidentialité attachée au bon de commande, dûment signée et à détruire le fichier après utilisation. Le Client est

informé que la Société se réserve le droit de refuser la livraison desdites adresses notamment si le routeur agréé exerce une activité directement ou indirectement concurrente à celle exercée par la Société.

Si le Client commande cette prestation plusieurs fois, il bénéficiera de remises dans les conditions décrites à l'article 5 ci-après. Dans cette hypothèse, chaque location à usage unique sera traitée de façon indépendante des autres locations de même nature. Le Client devra donc respecter les engagements pris dans le cadre de la location à usage unique pour chacune des livraisons effectuées au titre de la commande.

b) - Utilisation multiple

Le Client accepte expressément que toute commande de fichier pour une utilisation multiple, comporte obligatoirement et au minimum la commande du contenu de base. Le contenu de base du fichier est composé, dans la mesure où ils sont renseignés, des champs suivants :

raison sociale, nom du secrétaire, entité, adresse de la société, effectif, tél standard. Le droit d'utilisation ainsi concédé au Client l'autorise à utiliser le fichier autant de fois qu'il le souhaite. Dans le cadre d'une utilisation multiple, les adresses sont livrées directement au Client. Seul le Client utilise et conserve le fichier mis à disposition par la Société (sauf le cas où le Fichier est hébergé par un prestataire extérieur).

c) - Restriction et conditions d'utilisation du fichier

Le fichier mis à disposition pour un usage unique ou multiple ne peut être utilisé que par le Client qui s'interdit en conséquence expressément de louer, prêter, reproduire en totalité ou en partie ledit fichier, à titre onéreux ou à titre gratuit, au profit de tout autre opérateur, en ce compris une société apparentée au Client. Le Client s'engage à ce que l'opération de prospection commerciale réalisée à partir du fichier ne soit pas contraire aux lois et règlements en vigueur, notamment la réglementation relative à la publicité en faveur des armes et munitions, des tabacs et alcools. L'utilisation du fichier dans l'exercice d'une activité de commercialisation de bases de données ou encore pour assurer la promotion d'une manifestation commerciale (à l'exception des salons du groupe COMEXPOSIUM, avec l'autorisation expresse et préalable de la Société), est formellement interdite et entraîne la responsabilité de son auteur.

d) - Transmission des données

Les données composant le fichier seront transmises au Client par courrier électronique au format Excel. Toute transmission via un autre mode entraînera un coût supplémentaire dont la tarification fera l'objet d'un devis établi, par la Société.

e) - Mise à jour du fichier

Dans le cadre de sa commande, le Client pourra souscrire l'option « Mise à jour du fichier ». La mise à jour, dont la durée est limitée à 2 (deux) ans, portera exclusivement sur la même sélection du fichier que celle effectuée par le Client lors de sa commande et ce, relativement au dénombrement d'adresses, aux types d'actions de marketing direct, aux entités, effectifs et zones géographiques. Cette option sera facturée par la Société sur la base d'un pourcentage appliqué au montant de la mise à disposition du fichier à la date de la mise à jour. Pour les adresses existantes, la mise à jour annuelle sera ainsi facturée 30 % du montant du fichier à la date de la mise à jour et pour une mise à jour tous les 2 ans, 70 % de ce montant. Les adresses supplémentaires seront facturées au tarif en vigueur à la date de la mise à jour du fichier.

3.3 MISE À DISPOSITION DU FICHIER DES « CLIQUEURS »

Cette prestation porte sur la mise à disposition, au profit du Client, du fichier des coordonnées (si renseignées excepté le e-mail), sous format excel des « cliqueurs » récupérés lors de l'envoi de le mailing.

ARTICLE 4 - PRIX - FACTURATION - MODALITES DE PAIEMENT

RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT

4.1 TARIFS

Le tarif applicable est celui contenu dans le bon de Commande ou figurant sur le Site à la date de la commande ; le détail de ce qu'il comprend y est précisé au cas par cas. Tous les prix indiqués par la Société s'entendent hors taxes et seront, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux prestations, majorés de la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur.

4.2 FACTURATION / MODALITÉS DE PAIEMENT

Toute commande d'Outils de marketing direct est payable à la commande, dans son intégralité. Le règlement du montant de la commande s'effectue lors de l'envoi par courrier du bon de commande papier ou lors de la passation en ligne de la commande par le Client, par chèque ou virement bancaire ou par carte bleue dans le cadre d'une commande en ligne réalisée depuis le Site. Le Site fait l'objet d'un système de sécurisation. La Société a adopté le procédé de cryptage SSL de la société ATOS qui crypte et sécurise les informations confidentielles. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre la Société et le Client. Les données enregistrées par le système de paiement constituent la preuve des transactions financières.

4.3 PAIEMENT - RETARD OU DÉFAUT

Toute somme due et non payée à l'échéance figurant sur les factures, entraîne l'application de plein droit d'intérêts de retard à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal qui commenceront à courir le lendemain de la date d'échéance prévue sur la facture. En cas de non-respect des délais de règlement, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera par ailleurs exigée par la Société en sus des pénalités de retard mentionnées ci-dessus [art L-441-3, L441- 6 et D445-5 du code de commerce]. Il est précisé que cette indemnité forfaitaire n'est pas limitative du montant des autres frais

ARTICLE 5 - REMISES

Pour la location de fichiers à usage unique, le Client pourra bénéficier d'une remise calculée en fonction du nombre d'utilisations auquel il aura souscrit dans le cadre de sa commande :

- 2 utilisations : 5 % de remise
- 3 ou 4 utilisations : 10 % de remise
- 5 utilisations : 20 % de remise

Les remises exposées ci-avant s'appliquent sur le montant total H.T. de location des fichiers. Les frais fixes ne sont pas remisés. Le nombre d'utilisations comme les remises ne sont pas cumulables.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITE

6.1 RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Dans le cadre de l'exécution des prestations commandées, la Société est exclusivement tenue à une obligation de moyen et non de résultat. A ce titre, la Société s'engage à apporter tout le soin en usage dans la profession pour garantir le bon fonctionnement des Outils de marketing direct proposés. Il appartient au Client d'apporter la preuve de la défaillance de la Société dans l'exécution de ses obligations. Si la Société devait être tenue pour responsable de l'exécution ou de la mauvaise exécution de tout ou partie de la commande, sa responsabilité se limiterait au montant des Outils de marketing direct concernés à l'exclusion de tous autres dommages-intérêts auxquels le Client renonce expressément. En aucun cas, la Société ne saurait être tenue pour responsable de l'indemnisation des dommages indirects et immatériels subis par le Client du fait directement ou indirectement de l'exécution ou de la mauvaise exécution de tout ou partie de la commande, et notamment la perte de chiffre d'affaires, de contrats, de clientèle, de réputation, de bénéfices, de données informatiques, de préjudice moral, etc. ; quand bien même la Société aurait été prévenue de l'éventualité de ce type de dommages. La responsabilité de la Société ne saurait aucunement être engagée pour tout retard ou défaillance consécutif à la survenance d'un cas de force majeure, ou encore résultant du fait du Client ou d'un tiers.

6.2 RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le Client assume l'entière responsabilité du contenu de ses messages et des sites Internet auxquels ils renvoient. Le Client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur en France et dans tous les pays dans lesquels ses messages sont envoyés, relatifs, de manière non-limitative, à la publicité, à la

propriété intellectuelle, au commerce, à la consommation, à l'information, au respect de la personne humaine, aux bonnes mœurs, à l'ordre public et à la protection des mineurs. Le Client s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données et notamment à informer les personnes concernées de la source des données personnelles utilisées et à mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées. L'utilisation du fichier mis à disposition par la Société s'effectue sous les seuls contrôles, direction et responsabilité du Client qui utilise donc les informations contenues dans le fichier à ses risques et assume seul la responsabilité des décisions prises ou des choix faits sur la base desdites informations, sans recours possible contre la Société. En tout état de cause, le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour informer son personnel et toute personne travaillant pour son compte, dont le routeur agréé, des stipulations de la présente clause et se porte-fort, au sens de l'article 1204 du Code Civil, du respect de ces dernières par son personnel ainsi que du respect par le routeur agréé de l'accord de confidentialité joint aux présentes.

ARTICLE 7 - GARANTIES

La Société garantit un taux de 90 % de mails aboutis. La Société s'engage à n'avoir que 7 % des fichiers mis à disposition ou utilisés dits « NPAI » c'est-à-dire pour lesquels les courriers sont non aboutis. Au-delà de ce taux, la Société s'engage à rembourser au Client le montant correspondant à chaque adresse NPAI, sur présentation des justificatifs correspondants.

ARTICLE 8 - PROTECTION COMMERCIALE ET INTELLECTUELLE DES DONNÉES

Conformément aux articles L 341-1, L342 -1, L342-2 et L 343-1 du Code de la propriété Intellectuelle, la Société est titulaire des droits de protection intellectuelle reconnus aux producteurs de base de données.

La Société concède, à titre onéreux, au Client un droit non exclusif d'utilisation des données contenues dans la base de données soit pour un usage unique soit pour un usage multiple.

Ce droit d'utilisation s'entend d'une utilisation des données conforme aux conditions définies aux présentes.

Selon les cas exposés ci-dessous, le droit d'utilisation précité est consenti pour :

- la durée de réalisation d'une opération de prospection commerciale lorsque la mise à disposition est effectuée par la Société pour une utilisation unique telle que définie à l'Article 3.2, a) des présentes ;
- la durée de réalisation des opérations de prospection commerciale lorsque la mise à disposition est effectuée par la Société pour une utilisation multiple telle que définie à l'Article 3.2, b) des présentes.

Le Client est expressément informé que la méconnaissance de ces règles est pénalement sanctionnée. Il est ainsi rappelé que la mise à disposition du fichier au Client ne peut en aucun cas avoir pour effet de lui en transférer la propriété.

ARTICLE 9 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

9.1 La Société déclare que les fichiers qui seront utilisés ou transmis au Client dans le cadre de la réalisation des prestations correspondant aux Outils de Marketing direct commandés, ont été recueillis conformément à la réglementation française et européenne en vigueur applicable à la protection des données à caractère personnel.

9.2 Pour l'application des Articles 3.1 et 3.3 des présentes, la Société met en œuvre un traitement de données à caractère personnel pour le compte du Client ayant pour finalité exclusive la réalisation d'une opération de prospection commerciale conformément aux instructions exprimées par le Client notamment dans le bon de commande. A ce titre, la Société a la qualité de sous-traitant du traitement de données à caractère personnel mis en œuvre, le Client étant le responsable du traitement au sens de la réglementation française et européenne en vigueur. Il appartient au Client, en sa qualité de responsable de traitement, de faire son affaire personnelle du respect de l'ensemble des obligations qui lui incombent et

vertu des règles relatives à la protection des données à caractère personnel. Conformément à la réglementation française et européenne applicable à la protection des données à caractère personnel, la Société, en sa qualité de sous-traitant, s'engage à :

- n'agir que sur instructions du Client, relativement audit traitement ;
 - ne traiter les données à caractère personnel que dans la mesure strictement nécessaire à l'exécution des présentes et en conformité avec les lois et réglementations applicables ;
 - assurer la confidentialité des données à caractère personnel ;
 - prendre toute mesure technique, physique, logique et organisationnelle nécessaire pour préserver la sécurité des données à caractère personnel, et, notamment empêcher qu'elles soient altérées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès ;
 - informer le Client dans les meilleurs délais de tout incident de sécurité avéré ou suspecté impliquant des données à caractère personnel ;
 - coopérer avec le Client afin de l'aider à satisfaire aux exigences relatives à la protection des données à caractère personnel qui lui incombent notamment répondre à toute demande émanant d'un visiteur et/ou d'une autorité de protection des données à caractère personnel.
- Il appartient au Client de respecter la réglementation applicable notamment à la protection des données à caractère personnel dans le cadre de sa relation avec le routeur agréé et/ou tout tiers chargé de traiter les données à caractère personnel pour son compte.

9.3 Pour l'application de l'article 3.2 des présentes, le Client, en sa qualité de responsable du traitement, s'engage à utiliser le fichier dans le strict respect des lois et réglementations en vigueur notamment celles relatives à la prospection directe, à la protection des données à caractère personnel, à la protection des consommateurs, aux publicités, aux pratiques déloyales et trompeuses. En particulier, il appartient au Client de se conformer aux obligations incombant notamment au responsable du traitement de données à caractère personnel en vertu de la réglementation française et européenne en vigueur et à venir applicable à la protection des données à caractère personnel ainsi que de respecter la réglementation concernant la prospection directe et notamment celles résultant de l'article L. 34-5 du Code des postes et communications électroniques dans sa version en vigueur. Il appartient au Client de faire respecter, à tout tiers agissant pour son compte en ce compris le routeur agréé mentionné à l'Article 3.2, a) des présentes, notamment les réglementations précitées. En cas de messages envoyés hors de France, le Client devra se conformer à la législation de tous pays destinataires.

En aucun cas la responsabilité de la Société ne pourra être engagée au titre de l'utilisation faite par le Client du(e) fichier(s) mis à sa disposition dont il sera seul responsable. A cet égard, le Client déclare expressément garantir par avance la Société contre tout risque de réclamation ou d'action intentée par des tiers contre la Société pendant ou après l'exécution des présentes et plus généralement contre tout litige, de quelque nature qu'il soit, qu'elle pourrait connaître. Au cas où une instance serait engagée à l'encontre de la Société, tous les droits, frais, honoraires et dommages-intérêts auxquels la Société pourrait être condamnée seront intégralement supportés par le Client.

ARTICLE 10 - RECLAMATIONS - LITIGES

10.1 RÉCLAMATIONS

Les réclamations relatives à l'exécution des prestations correspondant aux Outils de marketing direct commandés doivent être formulées par écrit et adressées à la Société dans les 15 jours après exécution de ces prestations, pour pouvoir être constatées et prises en compte. Aucune réclamation ne sera reçue après cette date.

10.2 LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de différend pouvant naître quant à l'interprétation, la validité et/ou à l'exécution des présentes conditions générales, les parties rechercheront d'abord une résolution amiable. A défaut le litige sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre.

ACCORD DE CONFIDENTIALITE

DOCUMENT À FAIRE REMPLIR PAR LE ROUTEUR ET À RETOURNER À COMEXPOSIUM :
ZI LES PALUDS II - 5 AVENUE DU MILLET - CS 21436 - 13785 AUBAGNE CEDEX
TÉL. 04 42 18 01 70 - FAX 04 42 18 01 71 - M.DIFFUSION@ORANGE.FR

Entre

La Société COMEXPOSIUM, Société par action simplifiée au capital de 60 000 000 euros, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 780 519 dont le siège social est situé 701 avenue du Général de Gaulle - 92058 Paris La Défense Cedex.
Représentée par son Président, Monsieur Renaud HAMAIDE dûment habilité à l'effet des présentes Ci-après dénommée « COMEXPOSIUM » d'une part,

Et

La au capital de euros, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de sous le numéro dont le siège social est situé
Représentée par en sa qualité de dûment habilité à l'effet des présentes,
Ci-après dénommée « le Routeur agréé »
d'autre part.
Ci-après dénommées collectivement les « Parties » et individuellement la « Partie »

PREAMBULE
La société COMEXPOSIUM a pour objet social l'organisation de manifestations (salons, congrès, expositions, événements, etc.) dont des salons dédiés aux comités d'entreprise dénommés SalonsCE et FranceCE. Par ailleurs, la société COMEXPOSIUM réalise des prestations de services d'e-mailing pour le compte de ses clients. Ces derniers peuvent également choisir le Routeur agréé de leur choix afin qu'il procède aux opérations de mailing à partir du fichier des CSE et collectivités transmis par la société COMEXPOSIUM après que le Routeur agréé ait signé le présent engagement de confidentialité.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :
ARTICLE 1 - OBJET
Le présent (ci-après « Accord ») a pour objet de préciser les obligations contractuelles du Routeur agréé dans le cadre de la réalisation d'opérations de mailing à partir du fichier des CSE et collectivités transmis par la société COMEXPOSIUM (Ci-après « le Fichier »).

ARTICLE 2 - DURÉE
Il est convenu entre les Parties que le présent Accord entre en vigueur à la date de sa signature ou à la date de première communication du Fichier si elle est antérieure à la date de signature des présentes. Le présent Accord s'applique jusqu'à la dernière utilisation du Fichier par le Routeur agréé pour le compte du Bénéficiaire. Le terme du présent Accord n'aura pas pour effet de dégrader le Routeur agréé de ses obligations qui, de par leur nature, devraient demeurer en vigueur au-delà du terme, quelle qu'en soit la cause. Si le Routeur agréé ne respecte pas l'une quelconque de ses obligations, COMEXPOSIUM pourra immédiatement résilier le présent Accord par notification écrite moyennant un préavis de dix (10) jours et sans préjudice de tout autre droit, plainte ou recours qu'elle pourra exercer en vertu de la loi et/ou du présent Accord. Le Routeur agréé s'engage à détruire le Fichier et toute copie dans les conditions prévues au présent Accord ou à restituer le Fichier selon le choix de COMEXPOSIUM.

ARTICLE 3 - CONFIDENTIALITÉ DU FICHIER
Le Fichier et le présent Accord sont confidentiels. A ce titre, dès lors que de Fichier lui est communiqué par COMEXPOSIUM, le Routeur agréé s'engage à (i) ne pas le divulguer et à mettre en œuvre des mesures appropriées pour empêcher toute divulgation, (ii) limiter strictement l'accès au Fichier aux seules personnes ayant strictement besoin d'en connaître dans le cadre de leurs fonctions et qui ont été informés du caractère confidentiel dudit Fichier, (iii) notifier COMEXPOSIUM dès qu'il a connaissance d'une violation des présentes stipulations et prendre toutes mesures nécessaires afin d'assurer que ladite divulgation en violation du présent Accord cesse immédiatement ainsi qu'à (iv) s'assurer que le Fichier n'est pas utilisé de manière à obtenir un quelconque droit de propriété intellectuelle dans quelque pays que ce soit.

ARTICLE 4 - UTILISATION DU FICHIER DES CSE ET COLLECTIVITÉS PAR LE ROUTEUR AGRÉÉ
4.1. Le Routeur agréé s'engage à n'utiliser le Fichier transmis par COMEXPOSIUM que pour le compte de la société (Ci-après « le Bénéficiaire ») exclusivement pour :
☐ une seule et unique utilisation ☐ 2 utilisations
☐ 3 ou 4 utilisations ☐ 5 utilisations
4.2. Les Parties reconnaissent que le Fichier contient des données

dont des données à caractère personnel tel que ce terme est défini par la réglementation applicable et à venir relative à la protection des données à caractère personnel. En sa qualité de sous-traitant, le Routeur agréé déclare présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et d'organisations appropriées afin que le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de l'utilisation du Fichier pour le compte du Bénéficiaire soit conforme à la réglementation française et européenne applicable et à venir en matière de protection des données à caractère personnel ainsi qu'aux instructions du Bénéficiaire.
4.3. Le Routeur agréé s'interdit de transmettre tout ou partie du Fichier au Bénéficiaire sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 5 - SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES CLIENTS
5.1. Les Parties conviennent que le Fichier transmis par COMEXPOSIUM est strictement confidentiel. A ce titre, le Routeur agréé s'interdit de porter atteinte, par quelque moyen que ce soit, à la confidentialité et la sécurité du Fichier ainsi qu'à la confidentialité et la sécurité des traitements dont l'objet les données contenues dans le Fichier. Le Routeur agréé s'interdit de divulguer et/ou d'utiliser le Fichier pour son compte et/ou le compte de tiers, à titre onéreux et/ou à titre gratuit.
5.2. Le Routeur agréé est informé et accepte que le Fichier soit tagué par COMEXPOSIUM aux fins de vérification de leur utilisation conforme au présent Accord et, le cas échéant, aux fins d'identification de leur caractère confidentiel.
5.3. Le Routeur agréé garantit COMEXPOSIUM que les mesures de sécurité techniques appliquées sur ses installations et/ou les installations de tiers qu'il utilise sont conformes à l'état de l'art.
5.4. Outre les mesures techniques, le Routeur agréé s'engage à mettre en œuvre des mesures d'organisation afin de garantir la sécurité et la confidentialité du Fichier. A ce titre, le Routeur agréé s'engage à mettre en place et maintenir, pendant la durée du contrat, du personnel stable formé aux mesures de sécurité et de confidentialité du Fichier.
5.5. Le Routeur agréé s'engage à communiquer à COMEXPOSIUM, à première demande, la politique de sécurité et de confidentialité qu'il applique.

5.6. Après la dernière utilisation du Fichier, le Routeur agréé s'engage à cesser de traiter le Fichier. La destruction du Fichier devra faire l'objet d'un procès-verbal de destruction signé par le Routeur agréé et retourné à COMEXPOSIUM par tous moyens. Il appartiendra au Routeur agréé de démontrer qu'il a dressé le procès-verbal de destruction à COMEXPOSIUM. Le Routeur agréé se porte fort, au sens de l'article 1204 du Code civil, de la destruction par tout tiers des Données Client en sa possession présentes sur les installations desdits tiers et qu'il utilise.
5.7. Le Routeur agréé se porte fort, au sens de l'article 1204 du Code civil du respect des stipulations prévues aux présentes notamment par ses salariés, mandataires et/ou sous-traitants dûment autorisés.
5.8. Tout manquement au présent Accord de confidentialité par le Routeur agréé sera sanctionné, à titre de clause pénale, par le versement par le Routeur agréé d'un montant égal à 5 000€ par tranche de 10 000 adresses livrées au profit de COMEXPOSIUM après mise en demeure restée infructueuse.

ARTICLE 6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
6.1. Le Fichier demeure la propriété exclusive de COMEXPOSIUM.
6.2. Il est expressément convenu entre les Parties qu'aucune des stipulations du présent Accord ne peut, pour quelque cause que

ce soit, être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite, directement ou indirectement, une licence des droits de propriété intellectuelle relatifs au Fichier au Routeur agréé, à l'exception du droit limité d'usage dudit Fichier pour le compte du Bénéficiaire dans les conditions définies aux présentes.
6.3. Il est expressément convenu entre les Parties que COMEXPOSIUM détient et se réserve tous les droits, titres et intérêts relatifs aux brevets, déposés ou non, liées au Fichier pouvant être communiquées au Routeur agréé dans le cadre du présent contrat. Etant entendu que cette communication ne saurait être considérée comme une divulgation au sens du droit des brevets.
6.4. Il est expressément convenu entre les Parties que les bases de données du Bénéficiaire sont et demeurent la propriété du Bénéficiaire, qui est titulaire tant du droit d'auteur que du droit « sui generis » du producteur de bases de données en application des articles L111-1 et L341-1 du Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 7 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES
7.1. Le présent accord de confidentialité annule et remplace toute autre proposition, engagement, négociation écrite ou orale entre les Parties relatif au Fichier transmis dans le cadre de l'Objet des présentes et constitue l'intégralité de l'engagement des Parties à ce sujet. Toute renonciation ou avenant au présent Accord devra être constaté par un écrit dûment signé par l'un des représentants de chacune des Parties et tout défaut ou délai dans l'exercice d'un droit ne pourra être considéré comme une renonciation.
7.2. Dans le cas où l'une des dispositions du présent Accord est annulée par toute juridiction compétente, cette clause sera supprimée sans qu'il résulte la nullité de l'ensemble de l'Accord dont toutes les clauses restantes demeureront pleinement en vigueur.
7.3. Il est expressément convenu que toute notion de société, d'association, de mandat ou de joint-venture entre les Parties est exclue du présent contrat, et qu'aucune des Parties n'a donc pouvoir pour engager l'autre Partie ou de quelque façon et à quelque fin que ce soit. Aucune stipulation dans le présent Accord ne constitue une offre, une acceptation ou une promesse d'une future relation contractuelle entre les Parties ou une modification d'un autre accord entre elles. En outre, aucune stipulation du présent contrat n'a pour objectif un partage des profits ou pertes découlant des efforts de l'une ou des Parties.

ARTICLE 8 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE
8.1. Le présent Accord est régi par la loi française.
8.2. Tous litiges relatifs à l'interprétation, la validité et/ou l'exécution du présent Accord ou de l'une quelconque de ses clauses seront de la compétence exclusive du ressort de la Cour d'appel dans lequel est situé le siège de COMEXPOSIUM nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.
8.3. En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent contrat, les Parties conviennent de se concerter dans les dix (10) jours calendaires à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant le litige par l'une des deux Parties, afin de conclure un accord sur les modalités de règlement amiable du litige. A défaut, le litige sera alors soumis par l'une des deux Parties à la compétence juridictionnelle désignée ci-avant. Les obligations des Parties au titre du présent Accord demeurent en vigueur lors de la procédure de résolution amiable du litige. En cas d'urgence, de référé ou d'injonction de payer, la Partie la plus diligente pourra soumettre le litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent contrat à la compétence juridictionnelle précitée.

Société COMEXPOSIUM (cachet de la société)
Nom du représentant :
Signature :

Le Routeur agréé (cachet de la société)
Nom du représentant :
Signature :